

Arrêté Municipal n° 2024-0059

Nous, Maire de Saint-André-Lez-Lille,
Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la Santé Publique,
Vu la demande de Monsieur HOUZET Damien, Président de l'Association du COTIF,
datée du 29 janvier 2024.

ARRÊTÉ

Article 1 :

Monsieur HOUZET Damien est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 1^{ère} et 3^{ème} catégories le samedi 16 mars 2024 de 10h00 à 23h00, à l'occasion du Tirage au sort et du loto organisé à la salle André-Wauquier, située au 65 rue du Général Leclerc.

Article 2 :

L'organisateur est chargé de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint-André-Lez-Lille, le 06 FEV. 2024



Pascale LAHOUSTE

Adjointe déléguée aux Relations
avec la Population et à la Sécurité

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire.